



## Commission des solidarités

### 4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

#### Attribution d'une subvention

#### Rapport n° CP/2011/748

#### Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport concerne le financement du centre médico-social départemental intégré dans le Pôle des Services à Soultz-sous-Forêts

### COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

#### Intégration du centre médico-social départemental dans le Pôle des Services

La ville de Soultz-sous-Forêts est propriétaire de trois bâtiments contigus au centre-ville de la localité : la mairie et les immeubles sis au 27, rue du docteur Deutsch et au 8, rue des Barons de Fleckenstein.

Elle a décidé de transformer ce bloc immobilier en Pôle des Services comprenant les services administratifs de la mairie, l'office du tourisme, la trésorerie, le centre médico-social avec création d'un bureau pour le conseiller général du canton, les bureaux de l'ABRAPA ainsi que des bureaux de permanences et une salle de formation. Un petit hôtel d'entreprises complétera l'ensemble.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier Rhénan d'Architecture.

Le centre médico-social sera implanté au rez-de-chaussée du 27, rue du Docteur Deutsch. On y trouvera une salle d'attente, un bureau d'accueil, un bureau pour le conseiller général, un bureau pour l'assistante sociale, un bureau pour la consultation des nourrissons, ainsi que des sanitaires.

La surface éligible au financement départemental est de 124.30 m<sup>2</sup>. Le calcul des charges liées à l'occupation des locaux par les services départementaux sera également effectué sur cette base.

Le coût de l'opération est estimé à 1 597 510 € HT soit 1 910 622 € TTC, travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique, diagnostic amiante et plomb et mission géotechnique inclus. Le coût pour les locaux dévolus au CMS est de 190 880 €, soit un ratio de 1 536 €/m<sup>2</sup>.

Le plan de financement prévoit les participations suivantes :

Subventions du Conseil Général	482 841 €	25.27 %
--------------------------------	-----------	---------

- . centre médico-social : 76 352 €
- . dotation bourg centre : 368 925 €
- . hôtel d'entreprises : 23 064 €
- . valorisation du patrimoine bâti : 14 500 €

Subventions du Conseil Régional	190 632 €	9.98 %
. territorialisation services publics : 50 000 €		
. hôtel d'entreprises : 11 532 €		
. utilisation bois : 54 000 €		
. économie d'énergie : 30 100 €		
. réhabilitation tissu ancien : 45 000 €		
Subvention de la Communauté de Communes	14 500 €	0.76 %
Part à la charge de la commune (dont fonds de compensation TVA 313 112 €)	1 222 649 €	63.99 %

Il vous est proposé d'accorder une subvention de **76 352 €** à la commune de Soultz-sous-Forêts, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 190 880 € hors taxe, pour l'aménagement du centre médico-social départemental intégré dans le Pôle des Services à Soultz-sous-Forêts.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15197	204-20414-50	201 462,20 €	97 355,29 €	76 352,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de Soultz-sous-Forêts une subvention de 76 352 €, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 190 880 euros HT, pour l'aménagement du centre médico-social départemental intégré dans le Pôle des Services, conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL